

# Bourses d'Enseignement supérieur du Gouvernement français

=====

Les candidats à une bourse offerte par le Gouvernement français (BGF) pour suivre des études supérieures en France (dont La Réunion) sont invités à prendre connaissance des informations suivantes :

## 1. Types d'études

Les bourses du Gouvernement français seront prioritairement accordées aux candidats s'engageant dans l'une des filières suivantes aux niveaux des Master, Doctorat et Grandes Ecoles :

- a) Sciences de l'ingénieur,
- b) Etudes médicales à partir du DCEM 1,
- c) Droit,
- d) Commerce ou gestion,
- e) Tourisme et hôtellerie,
- f) Sciences humaines / Sciences de l'Education.

Les bourses du Gouvernement français sont attribuées pour suivre des formations en France (département de la Réunion inclus). La nature du diplôme français préparé et la durée des études sont spécifiées dans le contrat de bourse.

Les étudiants effectuant un doctorat en co-tutelle peuvent également prétendre à une bourse du gouvernement français.

## 2. Diplômes requis

Les candidats seront :

**a) titulaires du Baccalauréat, du Higher School Certificate ou du GCE « A » level avec au moins 2 sujets au niveau principal, ou tout titre reconnu équivalent par le gouvernement mauricien et**

**b) d'un titre de l'enseignement supérieur universitaire ou technologique reconnu par le gouvernement mauricien avec au minimum une mention **Assez Bien****

- **de la Licence 2 ou équivalent pour l'accès aux Grandes Ecoles, en Institut Universitaire Professionnalisé ou en Magistère**
- **de la Licence 3 ou équivalent pour l'accès au Master 1**
- **du Master 2 pour l'accès au Doctorat**

## 3. Age limite

Pour être éligible, un candidat ne devra pas avoir dépassé, au 31 décembre 2010 :

- 26 ans, pour les Grandes Ecoles, en Institut Universitaire Professionnalisé, en Magistère et le Master (soit né avant le 01 janvier 1984)
- 35 ans, pour le Doctorat (soit né avant le 01 janvier 1975)

#### 4. Constitution du dossier

Seuls les candidats de nationalité mauricienne sont éligibles. Les étudiants binationaux dont l'une des nationalités est française, sont considérés comme français pour le régime des bourses.

#### 5. Modalités d'attribution

- a) Pour tous les candidats, la sélection se déroulera par étude de dossier.
- b) Le jury rendra ses décisions après examen de l'ensemble des dossiers, que les études du niveau Licence aient été suivies à Maurice, en France (département de la Réunion inclus), ou à l'étranger.
- c) Les bourses du gouvernement français (BGF) étant attribuées pour la durée d'un cycle d'études (Licence, Master ou Doctorat), le jury privilégie les dossiers de candidature des primo-boursiers. Les autres dossiers sont examinés dans la limite des BGF disponibles.
- d) Un échec au terme d'une session d'études entraînera automatiquement la suppression du bénéfice de la bourse.
- e) A la rentrée universitaire pour laquelle la bourse est sollicitée, tous les candidats devront justifier :
  - Du diplôme du cycle antérieur permettant l'accès à la formation envisagée ou d'une attestation légale des résultats obtenus en cours de formation et aux examens,
  - De l'attestation d'inscription dans la formation pour laquelle la bourse est demandée.

Pour tenir compte des dates parfois tardives de réunion des jurys d'admission dans les universités françaises, cette attestation pourra cependant être produite jusqu'au 15 juillet 2011 pour les candidats aux Grandes Ecoles, en IUP, en Magistère et en Master, et jusqu'au 01 novembre 2011 pour les candidats au Doctorat.

**Les étudiants susceptibles d'être concernés, et en particulier ceux issus des établissements d'enseignement supérieur de Maurice ou ceux poursuivant leurs études à l'étranger (hors France), sont invités à entreprendre dès maintenant les démarches d'information préalable, de demande de validation des acquis et de recherche d'inscription universitaire.**

**6. Le jury est souverain et ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours.**

#### 7. Retraits et dépôts des dossiers

Les candidats peuvent retirer un dossier papier auprès de CampusFrance Maurice ou du Ministère de l'Education et des Ressources Humaines.

Les dossiers de demande de bourse peuvent également être téléchargés à partir du site de CampusFrance : [www.maurice.campusfrance.org](http://www.maurice.campusfrance.org) ou à partir du site du Ministère de l'Education et des Ressources Humaines (<http://ministry-education.gov.mu/>)

**Les candidats devront compléter et déposer ce dossier avant le 18 mars 2011.**

**Pour tous les candidats effectuant des études à l'étranger, les dossiers téléchargés seront renvoyés par voie postale, accompagnés des pièces demandées au**

***Service des bourses***

***Ministère de l'Education et des Ressources Humaines***

***1<sup>er</sup> étage - MITD House - Phoenix***

***Date limite de dépôt : le 18 mars 2011 à 14h.***

*Aucun dossier envoyé par fax ou par courriel ne sera accepté*

**Pour les candidats étudiant à Maurice : Les dossiers complets, accompagnés des pièces demandées, devront être déposés au**

***Service des bourses***

***Ministère de l'Education et des Ressources Humaines***

***1<sup>er</sup> étage - MITD House - Phoenix***

***Date limite de dépôt : le 18 mars 2011 à 14h***

Les dossiers de tous les candidats devront comporter les pièces suivantes :

- a) Un extrait d'acte de naissance,
- b) Un curriculum vitae détaillé,
- c) Les résultats des années universitaires antérieures,
- d) Les résultats disponibles de l'année universitaire en cours,
- e) Les diplômes universitaires et d'enseignement supérieur,
- f) La fiche d'appréciation du responsable pédagogique,
- g) Une lettre manuscrite laissant apparaître la motivation personnelle du candidat et l'intérêt du projet de formation dans le contexte mauricien (maximum 2 pages format A4).

Seuls les dossiers complets seront examinés.

#### **8. Engagement des candidats**

Les candidats sont informés que chaque boursier devra s'engager auprès du Gouvernement Mauricien, pour une somme à hauteur de Rs 500 000, à revenir à Maurice à l'issue de ses études pour y travailler dans le secteur public ou privé pour une période d'au moins 5 ans.

9. Information des candidats

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du :

**Service des Bourses de CampusFrance Maurice  
Institut français de Maurice**

**30, avenue Julius Nyerere (Rose Hill)**

**Tél : 467 42 22 - Adresse du site : [www.maurice.campusfrance.org](http://www.maurice.campusfrance.org)**

**ou du**

**Service des Bourses  
Ministère de l'Éducation et des Ressources Humaines  
1<sup>er</sup> Etage, MITD House, Pont Fer, Phœnix.  
Adresse du site : <http://ministry-education.gov.mu/>**